

Dès la parution du décret scandaleux du 10 juillet dernier, SUD a aussitôt mis en place une stratégie de résistance face à **ce nouveau coup bas gouvernemental dirigé contre la profession, mais à travers elle à tous les hospitaliers !**

Ce document est un bilan d'étape, bien nécessaire dans cette période estivale... période choisie opportunément par le ministère pour nous imposer un ordre dont on ne veut pas !

ORDRE INFIRMIER.. RÉSISTANCE.. BILAN D'ÉTAPE.

Le décret :

Il permet à l'Ordre National Infirmier (ONI) d'obtenir des directions nos coordonnées afin de nous imposer inscription et cotisation à un ordre que la très grande majorité des Infirmier-es salarié-es boycottent...

et que de plus en plus d'IDE libérales-aux commencent à combattre, y compris via certains syndicats corpos.

Comme quoi !

La stratégie d'urgence :

L'urgence est de bloquer toute collaboration des directions à ce racket financier et professionnel qui nous est imposé. Pour ça, SUD vous appelle depuis le 11 juillet à écrire à votre direction (voir texte du courrier au dos)... ce qui a marché car la direction du CH La Rochelle s'est sentie obligée de se fendre d'un courrier en réponse (voir + loin)... qui montre que nous avons tapé juste !

La réponse de la direction du CH La Rochelle :

Comme à son habitude, la direction se positionne en « parent » et veut nous traiter en « ado »... donc prend une posture qui ressemble fort à une « réprimande » concernant le « ton inapproprié » du courrier proposé par SUD... oulalala on n'est pas assez dociles...ben voyons ! A SUD, cette stratégie managériale nous fait doucement rigoler...

Le reste du courrier noie le poisson... c'est clairement une tentative pour désamorcer le mouvement de fond qui a pris très vite, et malgré la période estivale, sous l'impulsion de SUD et qui semble inquiéter tutelles et directions.

CE QUI DOIT DONC NOUS AMENER À CONTINUER MASSIVEMENT !

Ne pas se tromper de combat :

A SUD, même gratuit, on ne veut pas, de cet ordre professionnel... ni des autres d'ailleurs.

Car il représente un danger pour la profession et son évolution collective (IPA, spécialisations, champ de l'exercice professionnel), la déontologie du métier d'IDE... mais c'est aussi un danger direct pour chacun-e, l'ONI assumant les fonctions de flic, de juge et d'huissier tout puissant, sans possibilité de défense (syndicale, collective, institutionnelle) en cas de démêlés avec ce Cerbère autocratique !

Si on en croit leurs tracts et leurs positions nationales, **les autres syndicats sont uniquement obnubilés par le paiement de la cotisation à l'ONI..** Et qui doit payer...

Si jamais la résistance ne devait porter que sur ce point très populiste, nul doute que ce cynique gouvernement prendrait, pour faire passer le suppo ONI, une mesure transitoire (mais non présentée comme tel) faisant croire à la prise en charge de l'employeur de cette cotisation....

**QUI PEUT ÊTRE ASSEZ NAÏF OU MENSONGER
POUR VOUS ENCOURAGER À CROIRE QUE CE
NE SONT PAS LES IDE QUI,
DANS UN FUTUR TRÈS PROCHE,
PAYERONT LEUR COTISATION,
UNE FOIS L'ONI IMPLANTÉ DE MANIÈRE MASSIVE ?
PAS NOUS, À SUD !**



**PARCE QU'IL EST URGENT DE SE COORDONNER,
SUD VOUS PROPOSE**

**UNE RÉUNION D'INFO OUVERTE À TOUTES ET TOUS
POUR FAIRE LE POINT SUR LA SITUATION ET
IMPULSER UNE STRATÉGIE COLLECTIVE DE RÉSISTANCE**

JEUDI 6 SEPTEMBRE, DE 14 H 30 À 16H

SALLE INTERSYNDICALE MARIUS LACROIX

(C'EST PLUS FACILE POUR SE GARER).

CETTE RÉUNION PEUT ÊTRE POSÉE PAR CHACUN-E SUR LE DROIT APPELÉ
« HEURE D'INFO SYNDICALE MENSUELLE » ET DONC PRISE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL.
VOUS TROUVEREZ LES DOCUMENTS SUR LE PORTAIL, RUBRIQUE GESTION DOCUMENTAIRE.

EN CAS DE PB, CONTACTEZ SUD : 06 14 78 03 47 OU POSTE 561 10

Ce « dossier » ONI, comme ceux des ASH, du GCS, des horaires et plannings déroulants, des réorganisations de services fait partie de l'attaque globale menée pour démanteler la fonction publique hospitalière et ses établissements.

Ce gouvernement Macron (mais qu'on pourrait appeler Thatcher...) fait là comme pour le reste :
+ cynique, + destructeur, + violent, + socialement régressif que ses prédécesseurs !
Collègues hospitaliers, osons assumer nos positions, organisons-nous et imposons notre vision de l'hôpital public à ceux qui gèrent nos établissements pour mieux les offrir à la privatisation.

SUDistez-vous ! Prenons notre destin collectif en main !



Contacts :

Syndicat SUD santé
sociaux 17-79

05 46 45 61 10

Nom :
Prénom :

Nom de la structure
Adresse

A Mme La Directrice /
Monsieur le Directeur

Lieu et Date

Madame la Directrice/ Monsieur le Directeur,

Un décret relatif à l'établissement des listes nominatives des infirmier(e)s salarié(e)s des secteurs publics et privés en vue de leur inscription automatique au tableau de l'ordre infirmier est promulgué.

Il prévoit la communication de l'intégralité de mes coordonnées personnelles au dit ordre, lequel entend se voir délivrer également mon contrat de travail.

Aucune garantie sur la sécurisation de mes données personnelles n'a été apportée par le Ministère de la Santé.

Au nom de ma liberté individuelle, je refuse formellement que vous communiquiez quelques renseignements personnels que ce soit me concernant et ce, à qui que ce soit, dont l'Ordre National des Infirmiers.

Si malgré tout vous passez outre et que vous communiquez ces informations et qu'une utilisation frauduleuse ou un quelconque démarchage commercial en découlait, **vous en seriez pleinement responsable.**

J'avertirais immédiatement la CNIL, les instances représentatives du personnel en leur demandant d'engager toutes actions utiles et mon syndicat de rattachement afin qu'il puisse aussi donner suite.

Signature

Copie à :
[syndicat SUD 17-79](#)
CH La Rochelle
Rue Schweitzer
17019 La Rochelle Cedex 01

Modèle de courrier
à envoyer à la
direction...
n'oubliez pas d'en
envoyer une copie
à SUD...